

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Machine de travail lourde	B R A E N D L E	E 33 / . ou B 33 / . *) (moteur CHERYSLER 360)	CH 5122 07

Constructeur	CHERYSLER CORPORATION (USA) / Carrosserie et modification de l'empattement: Brändle AG, 9500 Wil
Identification	"N. 33 / ." sur plaquette de type séparée
Plaquette constructeur	"W31.T..." devant et "FF" derrière le No du châssis
N° du châssis	plaquette du type: à gauche, latéralement sous le siège du conducteur
Identification du moteur	à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière roue avant
Importateur principal	"360" à l'avant, à gauche sur le bloc (frappée par l'importateur)
Véhicule homologué	W31KTAS 122 150 FF

Châssis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 6
Direction	mécanique, avec assistance hydraulique
Transmission	x)
Nombre de vitesses	x) Entraînement toutes roues **)
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.int. avec assistance par dépression
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	par différence de pression; lampe-témoin combinée

Carrosserie	véhicule d'intervention des services du feu *)		
Nombre de portes	2 ou 4	Indic. vitesse	km/h
Ceintures sécurité	-	Rétroviseurs	2 / gauche / droite
Cale	1/300x170x150 mm	Attelage	AV + AR
Antivol	-		
Nombre de places	7 ou 2 av. 2	centre	ar. 5
Dimensions	intérieur	extérieur	
Longueur		5700	Empattements 3000 /
Largeur		2200	Essieu double av
Hauteur		2680	Voie av 1680 ar 1730
Porte à faux	lat.	-	Voies av
	av	950	ar
	ar	1750	Braquage ø g 15000 d 15200
Distance volant - vers l'avant du véhicule -			

Moteur	CHERYSLER	Type	360 CID
Marque	V	Temps	4
Construction	B	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindres	8
Refroidissement	101,6	Course	90,93
Alésage	5895	CV-impôt	30,02
Cylindrée	139 DIN	à t/min	3600
Puissance en kW			
CV			
Bruit à l'arrêt		dB/A à t/min	x)
Silencieux	1= 533x270x110 mm		
Mesure des gaz	-		x)
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide			
Charge utile			
Poids total			
Garantie fabr.	2000	4400	6200
Dimens. pneus	7.50 - 16	7.50 - 16	(Variantes
Ply/bars	10 / 5,25	10 / 5,25	voir
Charge	2500	4720	remarques)
pour V max	120	120	
Garantie poids remorquable avec frein			1800 kg
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur	mécanique 115/autom. 110 km/h		
Vitesse maximale testée			
Charge garantie sur le toit			250 kg

Équipement §)			
Feux de route	HCR	(E)	
Feux de croisement	HCR	(E)	
Feux de position	A	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	R-S1	(E)	
Clignoteurs	av	AV= 4 (E)	ar 2a (E)
Catadiopres	av	I (E)	
Feux de gabarit	av		
Feux complémentaires	3/ feux bleus HELLA CH 1 1280 06/03+1 lampe de travail		
Eclairage plaque	1/ séparé à gauche		
Essuie-glace	3/ balais avec/333s lave-glace		
Avertisseurs	SPARTON HI + LO avertisseur à deux sons alternés ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde		
Marque et type	B R A E N D L E . 33 / . *)		
Homologation			
N°	CH	5122 07	
Carrosserie	*)		
Places	total	7 ou 2	avant 2
Poids à vide	sel. bulletin pesage		Carburant 8
Charge utile	sel. la carrosserie		CV-impôt 30,02
Poids total	6200		Cylindree 5895

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Type : E 33 / . = cabine double  
 B 33 / . = cabine simple  
 . 33 / P = services du feu, véhicule de piquet (poids à l'homologation AV 1560 / AR 1490 / total 3050 kg)  
 . 33 / S = services du feu, véhicule pour extinction à poudre  
 . 33 / T = services du feu, véhicule citerne
- \*\*\*) Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction avant.
- §) Équipement : élargissements caoutchouc des ailes arrière et bavettes obligatoires à l'arrière.

Inscription dans le permis de circulation:

- 102 - charge sur le toit, max. 250 kg;  
 107 - 3 feux bleus et avertisseur à 2 tons alternés autorisés;  
 109 - 1 feu orientable autorisé;  
 114 - feu orange autorisé; ne peut être utilisé qu'en cas de travaux et tant qu'il est nécessaire d'avertir les autres usagers de la route;  
 138 - dispositifs de protection obligatoires pour les parties suivantes du véhicule:  
 sur les pointes des extrémités de l'échelle (valable si équipé d'une échelle).

Lieu et date de l'homologation Zurich, 14.10.80/St.Gallen, 21.10.80

Service fédéral d'homologation